

## La réforme des retraites : une accentuation de la crise du travail.

La réforme des retraites, débutée en 1993 avec les mesures « Balladur » - l'accusation d'un retard de la France et donc l'urgence de mesures à prendre est selon cet argument infondée – a connu ces dernières semaines une nouvelle étape faite de mobilisations et du vote d'une loi. Ces étapes ont laissé en suspend des questions qui devraient faire l'objet de négociations ou de consultations annoncées : pénibilité de certains travaux, emploi des salariés âgés, financement des retraites en 2008. Mais au-delà de ces questions, cette réforme a et aura de multiples conséquences, notamment sur le travail. La réflexion qui suit s'inquiète de celles-ci. C'est pourquoi nous pensons que loin d'être terminée nous entrons - du moins faut-il l'espérer, entre autre pour le travail - dans une phase provisoire où l'irréversible n'est jamais assuré.

D'abord deux brefs rappels : cette réforme se situe dans un contexte où depuis le milieu des années 1980 la part des salaires dans la valeur ajoutée est passée de 70 à 60% au profit du capital passant de 30 à 40% ; ensuite elle augmente le temps travaillé tout en diminuant le niveau des retraites y compris pour ceux qui percevront le taux plein (ceci entre autres à cause d'une indexation sur l'augmentation des prix au lieu de celle sur le salaire moyen).

Ce contexte rappelé, venons en au travail; pour constater que le débat public sur les retraites en ce début d'année 2003 a porté essentiellement sur des aspects ou selon des points de vue économiques : répartition entre le salaire ou le capital ; niveau de l'emploi, équilibres et déséquilibres macro-économique (baisse des retraites, baisse de la consommation)... Ces questions sont importantes mais leurs pertinences auraient été sans doute grandies si la question du travail avait été introduite. Or le travail en tant qu'activité a été quasiment absent de ces considérations. Absence évidente du travail chez les promoteurs de cette réforme, qui n'ont considéré le travail que sous le prisme d'une valeur d'ajustement d'un bilan comptable (équilibre financier entre les actifs et les retraités). Absence plus gênante à de rares exceptions près (évocation de métiers pénibles, interventions sur l'accroissement des inégalités faites aux femmes travailleuses) chez les opposants à ce projet, qui se sont peu prononcés sur cet aspect.

Or l'on ne peut comprendre toute l'ampleur et les conséquences de cette réforme que si l'on passe par la dimension du travail. Seul ce passage permet, selon nous, d'en saisir les contradictions. Celles-ci peuvent être synthétisées dans la proposition suivante : **alors que le travail est affirmé comme un élément d'ajustement positif (augmenter les richesses à partager entre tous), dans les faits il est non seulement ignoré mais dévalorisé voire bafoué. Il y a dans cette réforme, une opposition entre l'affirmation du travail comme création de richesse et de lien social et la réalité de sa dévalorisation.** Contradictions qui pourraient avoir de graves conséquences pour l'avenir, si l'on n'y prend pas garde.

## I – Un usage problématique de la notion d'activité.

Les termes de la réforme des retraites s'inquiètent de l'évolution du rapport entre les actifs et les inactifs. Mais que faut-il entendre par ces termes ? Doit-on considérer comme actif une personne dont le travail est mesuré par une valeur financière, celle qui cotise, bref est reconnue par le marché ? Ou faut-il inclure aussi des personnes comme les chômeurs qui sont comptés dans les statistiques de l'emploi, comme faisant partie de la population active et dont les activités ne sont pas réalisées monétairement ? Le choix de l'une ou l'autre acception n'est pas sans incidence sur l'enjeu des retraites. C'est la première proposition, liant activités et rémunération, qui a été retenue. D'abord, elle a été tronquée puisque de nombreuses contributions ont montré que le ratio actifs occupés / tous les sans emplois, y compris les jeunes, n'augmentait pas aussi vite que celui utilisé comme justificatif de la réforme et qui se limitait au seul rapport actifs occupés / retraités<sup>i</sup>. Ensuite elle conduit à une contradiction majeure. Une gestion drastique des emplois est menée dans les entreprises : chasse aux temps considérés comme non directement productif (très improprement appelés « temps morts »), augmentation de l'intensité du travail, ajustement des emplois aux productions à flux tendu... quand ce n'est pas un management qui traite les emplois comme une variable d'ajustement répondant à des critères de rentabilité exigés par les actionnaires. Dans ces conditions le chômage massif perdure si ce n'est augmente. Les productions à juste à temps flexibilisent l'emploi et conduisent à sa précarisation - temps partiels ou intérim - autre forme de chômage. Comment alors justifier auprès de ceux qui ont un emploi, qui sont souvent submergés par leur travail, qu'il leur faut travailler encore plus et plus longtemps quand dans le même mouvement le nombre des chômeurs reste à un niveau élevé. « *Je dois travailler plus longtemps alors que mon fils est au chômage !* ». Comme le diagnostique C. Dejours<sup>ii</sup>, il s'agit d'une situation de folie, une schizophrénie dont les conséquences risquent d'être dramatiques.

Adopter la seconde définition, c'est admettre que les rémunérations ne rétribuent pas seulement le temps de travail mais aussi le temps hors travail : congés, chômage, retraites. Comme dit B. Friot, c'est reconnaître « *ce temps où on a le bonheur d'être payé à ne rien faire c'est-à-dire travailler librement* »<sup>iii</sup>. Cette dernière partie de phrase est importante, car elle permet la reconnaissance de nombre d'activités qui échappent à la sphère marchande : les animations d'associations diverses, le bricolage, le travail ménager, les aides éducatives... Elles sont créatrices de richesse en dépit du fait que ces biens ne sont pas solvables. Les retraités contribuent pour une large part à ces productions ; pourquoi ne pas inclure celles-ci dans les débats ? Reconnaître ces activités, impose de revenir aux questions, posées notamment par les mouvements de chômeurs, d'un revenu garanti pour tous, tout au long de la vie ; du statut à accorder ces activités si l'on veut continuer à les faire échapper à la sphère marchande... Adopter cette logique aurait parmi ces nombreux mérites, celui d'inclure les retraités dans la vie collective

et non de les exclure en les présentant comme un poids à supporter. Ces questions sont restées totalement absentes des débats.

## **II - Le travail ignoré.**

Aux considérations précédentes, il convient d'ajouter celles qui concernent le travail dans ce qu'il a de plus concret. Leurs non prises en compte contribuent aussi à la contradiction énoncée plus haut.

- L'ignorance la plus manifeste dans la question des retraites (mais pas que là) est celle du travail des femmes. Aujourd'hui, ces dernières représentent quasiment la moitié de la population active. Pour autant les situations inégalitaires du travail demeurent. Un article, de six militantes appartenant à des organisations syndicales différentes<sup>iv</sup> les rappelait fort opportunément et indiquait comment la réforme des retraites proposée les accroissaient. En 2001, en moyenne les femmes retraitées ont touché 42% de moins que les hommes. La discrimination des salaires est une des causes de cette différence de pensions ; ce n'est pas la seule. Le taux de chômage plus élevé, le temps partiel (85% du temps partiel est effectué par des femmes), l'occupation d'emplois peu qualifiés<sup>v</sup> participent également de l'inégalité. L'enfantement et l'éducation des enfants sont pour grande partie responsables des interruptions de carrière synonymes de frein à la promotion, de la faiblesse du nombre d'années de cotisation. L'article cité, indiquait que les pénalisations par années manquantes imposées par le système de décote que comporte la loi sur les retraites non seulement perpétuaient mais accentuaient ces inégalités. Ces réalités du travail féminin ont été ainsi ignorées. Autre signe d'une occultation de cette réalité, la modification du système de bonification pour l'éducation des enfants. Jusqu'ici le fait d'enfanter et d'élever un enfant était reconnu comme une forme de participation des femmes à la reproduction de la richesse du pays. Chaque enfant donnait droit à une bonification d'une année. Après le vote de la loi, ce droit n'est reconnu, pour les enfants nés à partir de 2004, que s'il y a eu interruption de l'emploi au moins deux mois et il sera comptabilisé au prorata de la durée d'interruption. Est ainsi fortifié la césure entre le travail et l'éducation des enfants, le travail domestique. Césure qui pénalise la vie professionnelle. C'est pourquoi, valoriser l'ouverture de cette bonification aux hommes relève d'une hypocrisie ; ce seront les femmes qui s'arrêteront, elles seront ainsi orientées vers un retour au foyer. L'incitation au retour au foyer des femmes n'est d'ailleurs pas cachée ; le projet d'une extension du congé parental dès le premier enfant y participe. Ici encore et aussi, le travail - des femmes - est utilisé que sous son aspect de variable d'ajustement à la politique de l'emploi. D'autres façons de voir sont possibles en reconnaissant le temps d'éducation comme partie intégrante du travail. Ceci est un sujet difficile qui partage les femmes elles-mêmes. Mais faciliter les ponts entre vie familiale et professionnelle en puisant dans l'expérience des femmes d'aujourd'hui qui, au prix de nombreuses difficultés, tentent de combiner cette double vie aurait été une voie à étudier, pour les hommes comme pour les femmes.

- Parmi les arguments de la réforme, l'allongement de vie a été retenu. Que signifie un argument aussi général lorsque l'espérance de vie non seulement n'est pas la même selon les professions, mais qu'elle est cruellement inégalitaire. Le risque de décès d'un manoeuvre entre 35 et 75 ans est trois fois plus grand que celui d'un professeur d'université ou d'un ingénieur. Que signifie un allongement identique d'un temps de travail pour tous (37,5 ans, puis 40, 41, 42 ans) alors que les durées de vie sont si inégalitaires ? Face à cette objection est avancée comme réponse, la « neutralité actuarielle ». Elle consisterait à lier le montant de la pension à la durée de vie. Plus votre durée de vie prévisible serait longue, moins les montants mensuels de la pension seraient élevés, à moins que vous acceptiez de cotiser plus. Outre que cette logique est celle de la capitalisation assurantielle – le capital des cotisations versées doit couvrir un risque plus long – opposée à celle de la répartition, cette réponse est d'un cynisme redoutable. Elle considère que la moindre espérance de vie de certaines catégories, liée à des conditions de travail dangereuses et usantes, peut être compensée par une moindre amputation du montant des pensions ; bref la vie est une marchandise qui se paye et dont il faut calculer la durée d'amortissement ! La réponse à l'inégalité de la durée de vie est évidemment à chercher dans la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail.

- Pour autant la prise en compte de la pénibilité des travaux ne répond pas à tout, doit aussi être considéré l'âge. Peut-on penser que des travaux de manutention, de manoeuvre... peuvent être menés avec la même dextérité ou la même force selon que l'on est plus ou moins âgé ? Les témoignages abondent sur l'usure et la fatigue au travail : « *soldat du feu est un métier physique, dangereux, stressant, un métier de jeunes* » affirme ce sapeur-pompier varois de 54 ans "fatigué du service". « *Au-delà de 60 ans, la pénibilité du poste doit être insupportable* » dit une ouvrière-emballeuse dans une entreprise de vente par correspondance, propos confirmés par l'opérateur d'une sidérurgie souffrant de douleurs dorsales et affecté au parc de coils (bobines d'acier qu'il faut réceptionner pour fabriquer des tôles)<sup>vi</sup>. Comme le disait l'ergonome J. Durrafourg lors d'une conférence aux États généraux Santé-travail en 96 « *le XIXème siècle n'a pas totalement disparu* ». Alors que la réforme n'est pas encore entrée en vigueur dans le secteur public, dont la durée de travail est de 37,5 annuités jusqu'au 31 décembre 2003, ce 30 juin 2003 la mutuelle de La Poste et de France Télécom écrit à ses adhérents : « *conséquemment au vieillissement du groupe, il est constaté une hausse régulière et importante du nombre d'arrêts de travail et un allongement de la durée d'indemnisation* » (face à cette « croissance rapide » une hausse de cotisation est décidée). Qu'en sera-t-il lorsque la durée de travail sera de 42 années. Quel sera le coût de la santé et de la sécurité pour ces personnes invitées à travailler plus longtemps ? Qui payera ?

- L'intensification du travail est une réalité aujourd'hui attestée par les enquêtes<sup>vii</sup>. Aux causes déjà mentionnées : production à flux tendu, ajustement des emplois aux flux, chasse aux « temps morts »..., il faut ajouter la responsabilisation du salarié et son individualisation. Ce n'est

donc pas seulement une augmentation de la charge de travail (parfois bien réelle) mais surtout une augmentation des problèmes à devoir régler seul qui est imposée au salarié. Isolement d'autant plus prégnant que par le développement de la sous-traitance et de la précarisation des emplois, les collectifs de travail sont mis à mal. A ceci il faut ajouter le poids de la difficulté à donner sens à son travail dès lors que, comme le suggère Y. Clot, l'on n'arrive pas ou plus à faire ce qu'on pense être un travail bien fait<sup>viii</sup> ; ceci que ce soit à cause d'un manque de moyens, de normes de qualité réduite au minimum par les critères du marché ou à cause de la distorsion des objectifs et de la réalité (comme l'a rappelé le conflit des enseignants).

S'il n'y a pas une adéquation systématique entre intensification du travail et mal être au travail - parfois celle-là peut être bien vécue; néanmoins la sollicitation du travail n'en est pas moins évidente et l'on assiste indéniablement à un phénomène de fatigue et d'usure largement partagé par les salariés de professions différentes. Or ceci, aussi, a été ignoré dans les décisions prises sur les retraites. Souhaitons que les négociations annoncées sur les travaux pénibles ne s'arrêteront pas à la pénibilité physique, qu'elles examineront la réalité concrète du travail de tous les secteurs.

- Des réponses à l'usure et la fatigue des salariés âgés pourraient être apportées en allégeant le travail, en créant de nouveaux services moins éprouvants. L'occasion pourrait être saisie de laisser du temps à ce qui fait l'efficacité des travailleurs âgés à savoir la formalisation de leur expérience et l'envie de ces salariés de transmettre leurs savoirs (s'il est vrai que les étapes de la vie d'un homme peuvent se décliner de manière caricaturale en temps d'apprendre à faire, de faire, de faire-faire, de laisser faire). Ceci nécessiterait d'une part de repenser fortement les organisations du travail au moment où l'instabilité et leur fragmentation sous prétexte d'adaptabilité incessante les caractérisent, d'autre part d'accorder place aux savoirs des salariés. Rien dans les orientations des entreprises sauf cas trop rare ne va dans ce sens. Au contraire, la gestion des personnels par les entreprises montre que d'une manière générale, les salariés âgés sont plus perçus comme des coûts, à la productivité moindre, trop souvent malades et parfois contestataires que comme des ressources. En témoigne les politiques de pré-retraites ou de congé de fin de carrière largement développées par les entreprises, quand ce ne sont pas des stratégies de licenciements par le harcèlement, la mise au placard... La dernière enquête INSEE rappelle que chez les plus de cinquante ans, quatre chômeurs sur dix sont à la recherche d'un emploi depuis plus de deux ans<sup>ix</sup>.

**II) Le travail dévalorisé.** La dévalorisation du travail tient dans cette réforme des retraites principalement à son aspect financier. Elle comporte deux faces.

a) Celle d'un sentiment d'injustice face à l'accroissement de l'inégalité du partage de la richesse entre la part réservée aux salaires et celle allouée au capital. Ce que les manifestants

exprimaient avec exaspération « *des cadeaux pour la France d'en haut, des coups bas pour la France d'en bas* ». Sentiment accru par les premières mesures prises par le gouvernement Raffarin : réduction des impôts sur le revenu profitant principalement aux plus riches, augmentation des 70% du salaire des ministres...

b) Celle plus grave qu'à l'opposé de la valorisation de la propriété lucrative (le capital), le travail produit par chacun ne vaut pas grand chose dans la mesure où il n'est pas reconnu au terme d'une vie au travail. Beaucoup percevront une retraite en dessous ou égale au SMIC. Perception superbement décrite par cet ouvrier marocain d'une fonderie: « *Je veux avoir une retraite digne, parce que j'ai travaillé trop durement* ». B. Friot nous aide à comprendre ce point. Pour les propriétaires lucratifs, le salaire doit se limiter à payer uniquement le temps *stricto-sensu* passé au travail, sa valeur est attachée à la production. Pour eux le chômage, la retraite « *ce temps où on a le bonheur d'être payé à ne rien faire c'est-à-dire travailler librement* » est un non-sens. A l'inverse ce temps, hors du temps d'exploitation, est revendiqué par les salariés comme le droit à l'existence en dehors d'un rapport à une valeur marchande. « *Être payé à ne rien faire c'est monter sur la scène et affirmer le droit d'exister en dehors de la relation de subordination, du capitalisme* » déclare Friot. Une précision ici s'impose. Nous ne portons pas l'idée selon laquelle la sphère du travail est celle d'une totale subordination, de l'aliénation. Le travail est aussi et en même temps, lieu d'un « usage de soi par soi », de transformation de l'environnement par les propres normes de chaque producteur. Ceci, malgré le conflit évident avec les normes antécédentes, les prescriptions imposées qui sont par ailleurs nécessaires à tout travail. C'est fort de la conviction que « *tout homme veut toujours être sujet de ses propres normes* », « *souvent sans qu'on le lui demande et toujours quand on le lui interdit* » selon la belle formule de G. Canguilhem<sup>x</sup>, qu'il nous paraît qu'il y a continuité entre la sphère du travail, fut-il subordonné et celle du hors travail. Nous ne prédisons pas la fin du travail ni son désenchantement au profit d'autres lieux (politique, culturels...). Il s'agit de le transformer afin de permettre les conditions de débats, de négociations entre les normes antécédentes et les renormalisations sans cesse présentes dans les activités. Ceci d'une certaine façon entre en écho avec la revendication de B. Friot d'un dépassement de la condition salariale par l'exigence d'un salaire à vie (bien un salaire et pas quelque chose qui serait payé par l'impôt, par l'épargne...) Salaire à vie qu'il différencie de l'emploi à vie. Défendre le salaire c'est dit-il « *sortir d'un point de vue victimaire des salariés celui qui considère le salaire comme expression de l'exploitation* ». Sortir d'un point de vue victimaire du salarié, lui reconnaître le droit d'existence en dehors du travail mais pas sans le travail. A propos des retraites la réaffirmation de la primauté de la propriété lucrative, « *la contre révolution* », dit Friot, marque un point pour ramener le travail à sa valorisation uniquement comme travail subordonné, plus précisément selon une valeur financière. C'est dans cette réduction à une valeur marchande, qui plus est diminuée, que le travail nous paraît dévalorisé, nié. Négation du travail identique à celle de la financiarisation qui décide de licencier pour augmenter

les indicateurs boursiers ou qui décide de délocaliser des usines. C'est la logique de la globalisation qui ici à l'œuvre. Cette logique néo-libérale qui dénie le travail au profit du capital paraît une nouveauté dans l'histoire du capitalisme dans la mesure où la logique libérale, du moins celle début du capitalisme, affirmait malgré tout le travail comme producteur des richesses (par exemple A. Smith s'inquiète des conséquences sur les producteurs de la division du travail) même si elle pensait que ce travail devait s'effectuer en laissant la main invisible du marché libre, sans entrave et sans loi.

### III Quelques questions et quelques tâches pour l'avenir.

Cette dévalorisation et la manière dont elle est perçue aura des conséquences majeures dans l'appréhension du travail.

- Elles risquent d'accroître le désinvestissement dans le travail dans la mesure où il est insuffisamment reconnu. Désinvestissement déjà vécu par nombre de précaires ou de salariées à temps partiels, ces " *working poor* " dont les entrepreneurs se plaignent du nombre d'absences inopinées, de maladies.

- Des attitudes cyniques pourront se développer. De manière spontanée, en découvrant les mesures de la réforme Fillon, des jeunes salariés précaires se sont interrogés dans les assemblées de personnel sur l'utilité de "travailler" en étant déclaré; ils invoquaient les avantages d'un travail au noir exempté de cotisation, cotisations qu'ils pourraient au besoin investir dans des systèmes de capitalisation... à moins qu'ils ne rêvent de l'argent facile proposé par les *reality-show* et autres miroirs aux alouettes.

- La négation du travail risque de mener à une crise profonde de la société : pauvreté, déchirement du tissu collectif, individualisation exacerbée... La mise en cause de la solidarité et de la cohésion est particulièrement inquiétante.

\* La solidarité. On se souvient qu'à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, face au fossé entre l'affirmation d'un droit (abstrait) de citoyenneté et l'absence de droits sociaux, la société a été contrainte de répondre à la question sociale, « *La République sera démocratique et sociale ou ne sera pas* » déclare Ledru-Rollin à l'Assemblée Nationale dès 1848. Mais il s'agissait aussi pour elle de sortir du dilemme du tout collectif ou de la seule propriété individuelle ; ainsi a été déployée une solution originale. Par une « étrange opération alchimique », elle consistait à faire « exister *un patrimoine personnellement attribuable qui ne soit pas privé* – donc qui soit social -, mais susceptible d'une jouissance privée? »<sup>x1</sup>. Cette logique ouvrant des droits pour l'individu dans un cadre collectif, réconciliant ainsi ce qui était séparé a promu la protection sociale, les services publics et le droit du travail<sup>xii</sup>. La mise en cause concomitante de ces trois domaines ne relève pas du hasard ; par contre elle risque de détruire des solidarités. Pourtant le premier ministre ne nous a-t-il pas expliqué que le projet qu'il promouvait sauvait le système par répartition et donc la solidarité ? Nous avons montré que privilégier la propriété lucrative et donc laisser à ses propriétaires la

décision du moment et de la manière de la réalisation du capital ou de l'épargne est à l'opposé d'un salaire socialisé et de la solidarité qui s'y adosse. A ceci il faut ajouter que face à la diminution prévisible des retraites, il y a des chances que les futurs retraités, dans la mesure où ils le pourront, opteront pour des placements financiers. Le 13 mai, au plus fort de la mobilisation contre la réforme des retraites, les ministres des finances européens ne décidaient-ils pas de donner un feu vert au marché des fonds de pension privés ? Depuis de nombreuses compagnies d'assurances ou de mutuelles, soucieuse de notre avenir, font des propositions de capitalisation. Peut-être nous expliquera-t-on une fois de plus qu'il s'agit d'un moindre mal. Mais quid de la solidarité ?

\* La cohésion. Pour légitimer la possibilité de vivre ensemble, dans nos sociétés de droits, différentes notions sont avancées : l'autorité, le contrat entre les citoyens, le pragmatisme, l'utilité, le déroulement de l'Histoire... Ces différentes approches présentent des points communs, ainsi la nécessité d'un « consentement commun » pour vivre ensemble que ceci soit souhaité ou imposé. Cela va de soi pour les « contractualistes », mais se vérifie aussi chez des auteurs plus sensibles à la domination et à la violence légitime de l'Etat. Reprenant en partie l'analyse de Max Weber, Maurice Godelier écrit : « *Tout pouvoir de domination se compose de deux éléments : la violence et le consentement. Notre analyse nous conduit à affirmer que des deux composantes du pouvoir, la force la plus forte n'est pas la violence des dominants mais le consentement des dominés à leur domination* ». Ceci n'est possible que par un « *partage des mêmes représentations, du même consentement reposant sur la reconnaissance des bienfaits et de la légitimité des pouvoirs* »<sup>xiii</sup>. Or le déni du travail nous paraît mettre gravement en cause ce consentement. Avec Yves Schwartz nous pensons l'espace du politique dans une dynamique de trois pôles : le pôle de l'individu singulier où se joue les dramatiques de l'usage de soi, où le sujet s'approprie et transforme l'environnement, renormalise toujours de manière singulière ; le pôle des valeurs comptables et marchandes, qui est celui du développement économique, de la productivité mais aussi de l'économie et de la préservation des ressources ; enfin le pôle des valeurs non-dimensionnées de bien commun, d'organes de la démocratie, d'institutions de l'intérêt public, fruit d'une histoire commune, portées en partie par le droit. Plus que par les pôles en tant que tels, c'est dans le lien entre les pôles, leurs interpellations réciproques que se construit l'espace politique. « *Qu'on sous-estime les circulations, les équilibres dynamiques, les tensions dialectiques qui les nouent [...] et l'on génère toutes sortes de crises, dont d'abord celle du politique* »<sup>xiv</sup>. Le déni du travail, de ce qui se joue dans les dramatiques d'usage par les individus, tel que nous l'avons montré pour la réforme des retraites, entame gravement les circulations entre les pôles. En l'absence d'un des pôles, les autres pôles risquent de s'imposer seul, de façon exclusive, totalitaire : la marchandisation ou la violence de l'autorité de l'Etat. Risque d'autant plus grand que le déni du travail s'accompagne d'une dissolution des collectifs de travail sous l'effet des évolutions des organisations et de la gestion, d'une mise en cause des instances de solidarité qu'elles soient

celles de la protection sociale ou celle des services publics. Dans ce désordre, ne doit-on pas craindre une attirance pour des discours populistes et démagogues reprenant le thème du « travail » accompagné de ceux de « famille, patrie » ?

La réalité est complexe, rien n'est joué ; des contre-tendances existent. La première d'entre elle, bien sûr, le travail lui-même. Il reste la seule source de création de richesse. En même temps qu'il est dénié ; des institutions publiques, des chercheurs, des consultants, des entreprises même, s'interrogent, expriment des inquiétudes, mènent des efforts. Les salariés avec ou en dehors des organisations syndicales ne sont pas en reste pour rappeler la situation faite au travail. A propos des retraites, la mobilisation et les manifestations défendaient aussi de manière forte le point de vue du travail, bien qu'il ait été insuffisamment développé, comme nous l'affirmions en introduction de cet article. C'est pourtant la réalité du travail, qu'il convient de cerner pour saisir les contradictions dont sont porteurs des projets comme celui des retraites, pour répondre au défi posé par l'évolution de notre société en matière de solidarités et de cohésion. Ceci passe par l'activité de travail, dont les producteurs sont porteurs. Faire émerger les conditions pour que cette activité puisse être explicitée, que ces réalités soient entendues et que le travail soit transformé relève d'une priorité et d'une urgence. Rien n'est irréversible.

E. Orban, Juillet 2003.

MCAST au département d'Ergologie – Analyse pluridisciplinaire des situations de travail  
(Université de Provence) et syndicaliste

---

<sup>i</sup> Voir notamment Joshua I. « Il n'y a pas de fatalité démographique » in *Les retraites au péril du libéralisme*, coord. Khalfa P. Chanu P-Y. Ed. Syllepse 1999.

<sup>ii</sup> C. Dejours, *Souffrance en France, la banalisation de l'injustice sociale*, Ed. Seuil, 1998.

<sup>iii</sup> B. Friot, conférence tenue à Marseille, le 19 juin, à l'initiative d'ATTAC.

<sup>iv</sup> A. Coupé (Solidaires), C. Dupuis (UNSA), M. Lasalle (CGT), M. Loup (FGTE-CFDT), M. Monrique (FO), S. Zafari (FSU), *Le Monde* du 11/05/2003.

<sup>v</sup> M. Maruani, E. Reynaud, *Sociologie de l'emploi*, Ed. La découverte, 1993)

<sup>vi</sup> Dossier : « L'heure de vérité pour les futurs retraités », *Le Monde* 11-12 mai 2003)

<sup>vii</sup> voir entre autres : Boisard P., Cartron D., Gollac M., Valeyre A., *Contraintes de temps dans le travail et risques pour la santé en Europe, Quatre Pages du CEE*, n°47, 2001.

<sup>viii</sup> Y. Clot, La santé à l'épreuve du travail, in *Intensité du travail et santé : quelles recherches ? Quelles actions ?* journée d'étude de l'ISERES, n Ed. L'Harmattan, 2001.

<sup>ix</sup> *Le Monde* du Vendredi 11 juillet 2003.

<sup>x</sup> G. Canguilhem, « Milieu et normes de l'homme au travail », in *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. III, Ed. Seuil, 1947

<sup>xi</sup> R. Castel, *Les métamorphoses de la question sociale*, Ed. Folio, 1995.

<sup>xii</sup> Cf. successivement Castel opus cité, E. Orban *Travail et espace public, le cas des services publics*, Ed. Syllepse à paraître 2003, A. Supiot, *Critique du droit du travail*, PUF, 1994.

<sup>xiii</sup> *L'idéal et le matériel*, Ed. Fayard 1984, p 205 ss).

<sup>xiv</sup> Y. Schwartz, *Le paradigme ergologique ou un métier de philosophe*, Ed. Octarès 2000 , p 688-703.